SI du bassin d'Arcachon (SIBA) (SM) (Siren : 253306435)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Arcachon
Arrondissement	Arcachon
Département	Gironde
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	29/03/1966
Date d'effet	29/03/1966

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	Mme MARIE LARRUE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	16 Allée Corrigan
Distribution spéciale	BP 146
Code postal - Ville	33111 ARCACHON
Téléphone	05 57 52 74 74
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires et fiscalisées des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	143 474
Densité moyenne	155,63

Périmètres

Nombre total de membres : 2

- Dont 2 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
33	CA Bassin d'Arcachon Sud (COBAS) (243300563)	CA
33	CA du Bassin d'Arcachon Nord (243301504)	CA

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 13

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement collectif *- Elaboration des zonages d'assainissement des eaux usées, collectif et non collectif. - service de l'assainissement collectif des eaux usées.*
- Assainissement non collectif *1/Service de l'assainissement non collectif des eaux usées (SPANC): - Contrôle de tous les dispositifs d'assainissement autonome existants ou à mettre en place, dans le cadre du Schéma Directeur du Bassin d'Arcachon, et gestion du Service de l'Assainissement Collectif. - maîtrise d'ouvrage des équipements sanitaires des zones de baignade non raccordables ou difficilement raccordables aux ouvrages publics, en zone littorale océanique ; ces équipements seront ensuite remis à chaque commune concernée, pour exploitation. 2/ Assainissement des eaux pluviales * études - établissement, gestion et révision des schémas directeurs des eaux pluviales des dix communes riveraines du Bassin d'Arcachon. - études sectorielles à l'intérieur de chaque commune. * travaux - réseaux d'eaux pluviales des zones urbaines lorsque, la collecte de ces eaux perturbe gravement les réseaux d'eaux usées et génère des dysfonctionnements des équipements de pompage et d'épuration. - déplacement d'émissaires d'eaux pluviales en dehors des zones d'influence des plages ou des secteurs conchylicoles qui nécessitent une protection absolue. - complément d'équipements épuratoires permettant d'obtenir un "rejet 0" dans le bassin d'Arcachon par l'usage de passe débits, bassins d'infiltration ou de stockage permanent ou temporaire des eaux pluviales. - gestion des eaux pluviales urbaines*
- Lutte contre les nuisances sonores
- Lutte contre la pollution de l'air
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Gestion des eaux pluviales urbaines
- Autres actions environnementales *L'ENVIRONNEMENT DU BASSIN D'ARCACHON, cette compétence comprend : - le balisage fixe des chenaux intérieurs du Bassin d'Arcachon. - les travaux de dragage du Bassin d'Arcachon : * grands chenaux * chenaux d'accès aux ports et d'accès au rivage * ports - les actions en faveur de la gestion et de la protection environnementale du Bassin d'Arcachon. * réensablement des plages * études, maîtrise d'ouvrage et exploitation des équipements concourants*

*à réduire les apports de nutriments de façon préventive ou curative dans le Bassin d'Arcachon et ses tributaires * études et travaux de lutte contre l'exhaussement des fonds, l'envasement des plages et l'envahissement des hauts-fonds par des végétaux parasites * toute action en partenariat avec l'Etat, collectivités territoriales et locales et organismes institutionnels.*

Sanitaires et social

- Activités sanitaires

HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE : Cette compétence est exercée par le Service d'Hygiène et de Santé, en application du protocole d'accord entre la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales et le Syndicat, notamment dans les domaines suivants : - contrôle administratif et technique des règles d'hygiène publique. - contrôle des terrains de camping, parcs résidentiels de loisirs, centres de vacances. - contrôle de la qualité des eaux de baignade et de surface, des fontaines publiques et des réseaux privés. - surveillance sanitaire des marchés, magasins d'alimentation, établissements de restauration. - hygiène de l'habitat. - contrôle de la pollution de l'air. - controle des bruits de voisinage liés aux activités économiques. - opérations de dératisation des lieux publics et opérations de désinfection. - instructions des dossiers d'urbanisme (permis de construire, certificats d'urbanisme, autorisation de lotissement). - participation à l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme des communes, Schéma de Cohérence Territoriale et Schéma de Mise en Valeur de la Mer.

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

actions : - de promotion de l'ensemble du Bassin d'Arcachon pour en valoriser l'image - - de développement de la notoriété et de l'attractivité du territoire par des actions de communication et de coordination avec les acteurs institutionnels et les filières professionnelles - - de réalisations d'évènements intercommunaux - - d'études et enquêtes aux fins de mieux connaître l'état de l'offre et de la demande en matière de développement touristique du Bassin d'Arcachon - - de soutien à la professionnalisation : actions, à l'échelle du territoire, de valorisation et d'harmonisation de l'accueil sur le bassin d'Arcachon - - contractualisation avec l'Etat, la Région, le Département et autres entités, d'actions concourant à développer l'attractivité du Bassin d'Arcachon -

Autres

- NTIC (Internet, câble...)

Le syndicat développe et administre un Système d'Information Géographique (SIG), lequel constitue un outil de mutualisation de données très variées (cadastres numérisés, données alphanumériques associées, réseaux d'assainissement des eaux usées, orthophotoplans, etc) permettant aux services du SIBA et de ses communes membres de faciliter la prise de décisions et la gestion quotidienne des activités.

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)